

## Municipalité de Frontenac

Province de Québec  
Municipalité de Frontenac

À la session spéciale pour l'adoption du budget, tenue dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, ce lundi 16 décembre 2024 à 19hrs. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger      Mme Sonya Provost  
Mme Mélanie Martineau    M. Andy Maheux  
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Mannon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation pour la présente séance du conseil.

M. Marcel Pépin, conseiller, est absent.

Monsieur le maire a présenté aux membres du conseil ainsi qu'à la personne présente, les prévisions budgétaires pour l'année 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027. Il a répondu à leurs questions par la suite.

La période de questions terminée, il a été :

**2024-321**

Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le budget 2025 de la Municipalité de Frontenac, pour un montant de 3 546 216\$ soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2024-322**

Proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le programme triennal d'immobilisations soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2024-323**

Proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les prévisions budgétaires pour l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Frontenac soient publiés dans le journal municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Adoptée.

**2024-324**

Proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

## Municipalité de Frontenac

Que la session spéciale pour l'adoption du budget 2025 de la Municipalité de Frontenac soit levée, 19 h 15.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Roy, directeur  
général et greffier-trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance spéciale du conseil de ce 16 décembre 2024, et ce pour la résolution 2024-323.

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Roy, directeur  
général et greffier-trésorier